

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2010**COMPTE RENDU**

Ouverture de séance : 19 h 05

Étaient présents : M. Michel RAISON, Député-Maire, M. Frédéric BURGHARD, M. Michel CALLOCH, Mme Roselyne DECHILLY, M. Didier HUA, Mme Michèle ROBERT, M. Claude FRERE, Mme Martine BAVARD, Adjoints au Maire.

M. Mohamed GHARNIT, Mme Marie-Claude DOILLON, Mme Fabienne DELOULE, M. Louis MARTHEY, M. Christian BERNARD, Mme Béatrice LEPAGNEY, Mme Katy HORBACH, M. Stéphane KROEMER, M. Jérôme FAIVRE, M. Huseyin BOYRAZ, M. Alain LARRIERE, Mme Khadija KOUZOUZ, Mme Séverine MOREL, M. André VIEILLE et Mme Fabienne VERGUET, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Laurence MORITZ (pouvoir à M. Stéphane KROEMER), M. Christian GEORGE (pouvoir à M. Louis MARTHEY), Mme Dominique CAYLA (pouvoir à Mme Katy HORBACH), M. Maxime FAYE (pouvoir à M. Jérôme FAIVRE), Mme Valérie MANGEL (pouvoir à Mme Béatrice LEPAGNEY)

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-A/Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, M. Jérôme FAIVRE, comme secrétaire de séance et le Directeur de Cabinet comme secrétaire auxiliaire.

1-B/Approbation du précédent procès-verbal : Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu des délibérations de la séance du 26 mars 2010 a été affiché dans la huitaine. Le procès-verbal de cette séance, distribué le 27 avril 2010, en annexe de la convocation, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal a approuvé ce document à l'unanimité.**

1-C/Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- **Décision n° 2010-28 du 25 février 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet-Galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice du Bureau Information Jeunesse de la Haut-Saône, dans le cadre de la mise en place d'actions sur les techniques de recherche de jobs d'été. Cette convention est conclue pour le samedi 24 mars 2010 à 18 h.

- **Décision n° 2010-29 du 3 mars 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet-Galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de l'association « Entraide » pour un spectacle. Cette convention est conclue pour le mardi 23 mars 2010 de 14 h à 1 h du matin.

- **Décision n° 2010-30 du 3 mars 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de l'association « Luxeuil Patrimoine Vivant » pour une exposition. Cette convention est conclue du mardi 15 juin 20 h au mercredi 23 juin 2010 inclus.

- **Décision n° 2010-31 du 2 février 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet-Galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice du Centre Social et Culturel Georges Taiclet, pour une exposition d'Arts Plastiques dirigée par M. Alain Cardot. Cette convention est conclue du mardi 18 mai à 18 h au mardi 26 mai 2010 inclus.

- **Décision n° 2010-32 du 25 mars 2010** : passation d'une convention entre les communes de Luxeuil-les-Bains et Aillevillers. M. Michel RAISON, Maire de Luxeuil-les-Bains, à la demande de Mme Michèle LEPAUL, Maire d'Aillevillers, s'engage à accepter le dépôt d'un chien trouvé sur sa commune dans une cage des services techniques municipaux prévue à cet effet. La commune d'Aillevillers s'engage à reprendre l'animal à l'issue du délai de 8 jours ouvrés, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'identification du propriétaire, et à prendre en charge l'ensemble des frais découlant du gardiennage de l'animal.

- **Décision n° 2010-33 du 17 mars 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre au bénéfice de l'Ensemble 440 pour y donner des concerts. Cette convention est conclue pour les dimanches 11 juillet 2010 après-midi et 22 août 2010 après-midi.

- **Décision n° 2010-34 du 22 mars 2010** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre au bénéfice de l'association « Musique et Mémoire » pour y donner des concerts. Cette convention est conclue pour le concert du samedi 17 juillet à 21 h, la répétition du jeudi 29 juillet et le concert du vendredi 30 juillet 2010 à 21 h.

- **Décision n° 2010-RH-35 du 18 mars 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée Louis Pergaud de Besançon, représenté par M. Gilles GRESSET, Chef d'établissement, pour un stage effectué par M. Raphaël BARBIER, au service informatique de la mairie de Luxeuil-les-Bains, du 10 mai au 19 juin 2010.

- **Décision n° 2010-RH-36 du 9 mars 2010** : une convention Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'Emploi est conclue entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle Emploi de Haute-Saône, représenté par Mme Sophie STEIBEL-HUA, sa directrice, pour un contrat à durée déterminée de 12 mois effectué par Mlle Aurélie SCHOUWEY, à compter du 1^{er} avril 2010. La salariée est rémunérée sur la base de 100 % du SMIC pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

- **Décision n° 2010-RH-37 du 22 mars 2010** : une convention Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'Emploi est conclue entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle Emploi de Haute-Saône, représenté par Mme Sophie STEIBEL-HUA, sa directrice, pour un contrat à durée déterminée de 6 mois, effectué par Mme Françoise STEFANSKI, à compter du 5 avril 2010. La salariée est rémunérée sur la base de 100 % du SMIC pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

- **Décision n° 2010-38 du 25 mars 2010** : Avenant n° 1 au marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la fourniture et la pose de signalisation sur le territoire de la commune de Luxeuil-les-Bains. Suite à la consultation portant sur la mise à l'étude d'un plan de circulation organisée dans le cadre d'une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a retenu la SARL Dominique DEFRAIN, Signalisation Routière (DDSR) située à AVRIGNEY (70150), mandataire d'une équipe constituée avec le cabinet Philippe LAGAY et Altitude Développement (69 LYON). Les missions complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intégrer au marché ainsi que leur coût (3 600 €HT) portent le montant du marché à 27 125,28 €TTC.

- **Décision n° 2010-RH-39 du 1^{er} avril 2010** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et l'Institut rural de Fougerolles, représenté par son Directeur, M. Alain GRILLOT, pour un stage effectué par Mlle Mélanie JEANNOT à l'école maternelle du Mont Valot.

Ce stage se déroulera sur des périodes non consécutives, du 5 au 9 avril, du 19 au 23 avril, du 26 au 30 mai, du 10 au 14 mai, du 24 au 28 mai et du 14 juin au 18 juin 2010.

- **Décision n° 2010-40 du 2 avril 2010** : Etude de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'école du Mont Valot à Luxeuil-les-Bains. A l'issue de la consultation lancée le 25 février 2010, 3 entreprises ont présenté une offre. La proposition de la SARL d'Architecture Ambiance et Atmosphère (70200 LURE) étant l'offre économiquement la plus avantageuse, un marché de maîtrise d'œuvre sera conclu avec cette entreprise. Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 51 150 €HT.

- **Décision n° 2010-RH-41 du 2 avril 2010** : Convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'Institut rural de Fougerolles, représenté par son directeur, M. Alain GRILLOT, pour un stage effectué par Mlle Marine CHOLLEY, à l'école maternelle du Mont Valot. Ce stage se déroulera sur des périodes non consécutives du 5 au 9 avril, du 19 au 23 avril, du 26 au 30 mai, du 10 au 14 mai, du 24 au 28 mai et du 14 au 18 juin 2010.

- **Décision n° 2010-42 du 29 mars 2010** : Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, Galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains au bénéfice de l'association « Les Veuves et Veufs de Haute-Saône » dans le cadre de son assemblée générale 2010. Cette convention est conclue pour le samedi 17 avril 2010 de 9 h à midi.

- **Décision n° 2010-43 du 8 avril 2010** : Création d'une régie de recettes auprès du service « Pôle Culturel » de la ville de Luxeuil-les-Bains, intitulée « régie du Musée ». Le siège de cette régie est installé au Pôle Culturel, 1 avenue de Thermes à Luxeuil-les-Bains et fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et ce, à compter du 1^{er} avril 2010. Les produits concernés par cette régie sont les droits d'entrée au Musée et les ventes réalisées dans les locaux du Musée (cartes postales et livres).

Arrivée de M. Christian BERNARD.

1.D/ Mise en valeur des découvertes archéologiques de la place de la République : Après débat, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

de se prononcer sur l'intérêt de réaliser cette opération et sur la poursuite de la réflexion,
d'autoriser le Maire :

- * à lancer une procédure de consultation en vue de désigner un bureau d'étude,
- * à engager l'étude de mise en valeur des fouilles,
- * à demander l'inscription de cette étude en tant qu'action du Contrat de Station Acte II signé le 14 janvier 2008,
- * à coordonner l'intervention des différents partenaires associés à ce projet,
- * à solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner cette étude au meilleur taux,
- * à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

1.E/ Fixation des ratios d'avancement de grades : A l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé de fixer le ratio « promus/promouvables » pour chacun des cadres d'emplois considérés à 100 %.

1.F/ Attribution de subventions aux associations à caractère culturel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. André Vieille ne participe pas au vote) a alloué les subventions suivantes aux associations à caractère culturel :

Associations	Subventions fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Commentaire
AEAM (Association Expansion Activités Musicales)	5 000		
Les Amis de l'Orgue de Luxeuil	1 000		
Ensemble de Musique St Colombar	4 500		
Association Musique et Mémoire	6 000		
L'Art dans la Rue	13 000		
Luxeuil Patrimoine Vivant	2 500		
Association Micrologus	2 800		
Association les « Gauch'notes et Gauch'nots »		3 000	Participation aux travaux de rénovation du caveau (devis 8900 €)
MAP 70	1 000		
Collectif KI	1 800		

1.G/ Attribution de subventions aux associations à caractère sportif : Le conseil municipal, à l'unanimité, (M. Alain Larrière ne participe pas au vote) a décidé d'allouer les subventions suivantes aux associations à caractère sportif :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention de projet
Amicale Laïque Luxeuil - St-Sauveur	7 500,00 €	
"Les Farfadets" gymnastique sportive	1 600,00 €	500,00 €
Le galop luxovien	1 700,00 €	300,00 €
Pétanque sportive luxovienne	300,00 €	
Association Sportive Luxeuil - football	3 800,00 €	
Boulé luxovienne	500,00 €	
Boxe française	400,00 €	
Cercle d'escrime luxovien	700,00 €	
Club d'haltérophilie luxovien	1 850,00 €	900,00 €
Judo club luxovien	3 000,00 €	
Les Ailes Luxoviennes	1 050,00 €	500,00 €
Luxeuil ATHLE 70	500,00 €	
Luxeuil cyclotourisme	300,00 €	500,00 €
Luxeuil Golf club	4 200,00 €	650,00 €
Société de tir de Luxeuil	1 400,00 €	
Tennis club de Luxeuil	3 700,00 €	
Les Flèches de l'Excel	500,00 €	
A.S Europady	550,00 €	1 500,00 €
CSA plongée de la BA 116		400,00 €
Rugby club de Luxeuil	1 950 €	
TOTAL	35 500 €	5 250,00 €
TOTAL GENERAL		40 750,00 €

1.H/ Attribution de subventions aux associations à caractère social : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer une subvention aux associations suivantes :

Nom de l'association	Subvention	Commentaires
FASSAD	300 €	
ADMR DE Luxeuil-les-Bains	300 €	Il s'agit de la subvention de fonctionnement. Un conventionnement entraînant un financement complémentaire est en préparation avec l'ADMR.
Asso. Stop au Harcèlement Moral Professionnel. (ASHMP)	80 €	
Fraternité abstinence 70	100 €	
AVAM70	1 200 €	
Association Le Phare	100 €	
ADIL 70	140 €	
Vie libre la soif d'en sortir	100 €	
Association des veuves et veufs de Haute-Saône	160 €	
Asso. Prévention Routière	100 €	
Vaincre la mucoviscidose	600 €	
Asso. UDAF. Service FAJ (Fonds d'aide aux jeunes)	800 €	
Association bibliothèque de l'hôpital de Remiremont	100 €	
Bibliothèque des malades "Lire à l'hôpital" (CHI de Haute Saône)	100 €	
APCM Afro-Caraïbe	500 €	
ANPAA	2 500 €	
Centre Départemental d'Accès au Droit.	300 €	
CIDFF	4 922 €	
CIDFF: Permanence Accès au droit et vivre sans violence : 4000€		
CIDFF : Permanence Parentalité : 922 €		
Maison des Jeunes et de la Culture	12 220 €	
MJC : Luxeuil en fête : Cultures Urbaines : 3500 €		
MJC : Chantier Educatif Jeune : 470€		
MJC : Réussite Educative : 1000€		
MJC : Séjour éducatif : 900€		
MJC : Animations socio-culturelles : 5600€		
MJC : Chantier éducatif avec la ville. Juillet 2010 : 750€.		
AAMI 70	12 507 €	
AAMI 70 : Chantier d'insertion : 1800€		
AAMI 70 : Atelier de Socio-linguistiques : 1176€		
AAMI 70 : Espace d'expression Femmes : 3745€		
AAMI 70 : accès aux droits : 4786€		
AAMI70 : Réussite Educative : 1000€		
CLEC	7 300 €	
CLEC : Référente Famille : 6300€		
CLEC : Parentalité : Actions Familles : 1000€		
TOTAL	44 429 €	

1.I/ Attribution d'une subvention à l'Amicale des mécaniciens de l'Escadron de chasse 01.004, de la base aérienne 116 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention de 500 € à l'Amicale des mécaniciens de l'Escadron de chasse 01.004 « Dauphiné » de la base aérienne 116 pour la journée commémorative du samedi 26 juin 2010 organisée à l'occasion de la fermeture de l'Escadron de chasse 01.004 « Dauphiné ».

1.J/ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'OGEC : Le Conseil Municipal, par 22 voix pour (Mme Roselyne DECHILLY ne participe pas au vote) et 5 abstentions (Mmes Khadija KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET et MM. Alain LARRIERE et Philippe LEMERCIER – M. André VIEILLE ne participe pas au vote) a décidé d'attribuer une subvention à l'Organisme de Gestion des Etablissements d'Enseignement Catholique assurant juridiquement la gestion de l'école privée St Vincent de Luxeuil-les-Bains, à savoir : 365 € x 36 élèves luxoviens = **13 140 €**

1.K/ Attribution de subventions aux coopératives scolaires : Chaque année, la commune alloue, sur demande des coopératives scolaires, une somme par classe ouverte dans chaque établissement luxovien. Pour l'année en cours, 29 classes peuvent bénéficier de cette aide. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a décidé d'attribuer la subvention suivante : 200 €x 29 classes = 5800 €

1.L/ Définition des tarifs du Musée de la Tour des Echevins : Par délibération en date du 26 mars 2010, n° 2010-54, le Conseil Municipal a validé les catégories et défini les tarifs d'entrée au Musée de la Tour des Echevins. Toutefois, sur demande de la Trésorerie, les définitions de chaque tarif doivent être précisées. Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, a validé les définitions suivantes des ayants-droit

Tarif entrées :

Tarif individuel - ticket rose	2,50 €TTC
Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, mineurs) ticket vert	1,00 €TTC
Tarif groupe (> = 20 personnes) ticket vert	1,00 €TTC
Tarif scolaire par élève (collège, lycée)	0,50 €TTC

(il n'existe pas de billet – les établissements scolaires règlent sur facture)

Tarif exonéré : moins de 12 ans, enseignants, accompagnateurs d'élèves, invitations exceptionnelles – ticket blanc.

1.M/ Adhésion 2010 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France « FNCOFOR » : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a autorisé le versement de la somme de 694,31 €représentant le montant de la cotisation pour l'année 2010 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

1.N/ Retrait de la commune de St Loup-sur-Semouse de l'Ecole Départementale de Musique : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a donné un avis favorable au retrait de la commune de St-Loup-sur-Semouse de l'Ecole Départementale de Musique.

1.O/ Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'association « Coordination Culturelle Luxovienne - CCL » : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné ses représentants au sein de l'association « Coordination Culturelle Luxovienne - C.C.L » de Luxeuil-les-Bains. Il s'agit de : Mme Martine BAVARD, M. Michel CALLOCH et M. Louis MARTHEY.

1.P/ Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du lycée Lumière : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné M. Maxime FAYE en remplacement de M. Stéphane KROEMER, Conseiller Municipal délégué, au Conseil d'Administration du Lycée Lumière, où il siégeait en qualité de délégué suppléant.

1.Q/ Maintien d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : Par délibération n° 2009-163 du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe. Toutefois, dans le cadre de la réorganisation du service du personnel, il est souhaitable de renoncer à la suppression de ce poste. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a décidé de conserver cet emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

1.R/ Remboursement d'un sinistre : le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a autorisé Mme La Trésorière à encaisser la somme de 4 845,24 €représentant le montant du préjudice pour la commune concernant un sinistre, sur présentation d'un titre de recette.

1.S/ Pérennité du service sur la Ligne ferroviaire n° 4 entre Paris et Mulhouse : Le Conseil Municipal de Luxeuil-les-Bains tient à exprimer son attachement à la pérennité du service sur la ligne ferroviaire n°4 qui relie Paris à la Franche-Comté et à l'Alsace. A l'**unanimité**, le Conseil municipal a décidé d'apporter l'appui de la Ville de Luxeuil-les-Bains à cette proposition, qui répondrait à une préoccupation majeure de ses concitoyens, à savoir le maintien de la qualité de service sur cette ligne essentielle pour le Département de la Haute-Saône.

1.T / Autorisation d'ester en justice – vente des terrains du Chatigny : Le maire rappelle au conseil municipal l'historique du dossier «CHATIGNY » et les engagements non respectés de J.C LANDWERLIN en son nom et celui de ses sociétés, SARL INITIATIVES EUROPENNES et SCI DOMAINE du CHATIGNY. A l'**unanimité**, le Conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à ester en justice pour :

- agir contre Monsieur JC LANDWERLIN, ses sociétés ou toute personne physique ou morale le ou les substituant, devant toutes juridictions compétentes tant en première instance qu'en appel afin que l'acte soit régularisé, ou que la commune soit déliée de tout engagement et puisse remettre en vente les biens dont il s'agit sans s'exposer au paiement de la moindre indemnité.
- poursuivre sur le terrain indemnitaire au regard des préjudices très importants subis par la commune du fait des attermolements de l'acheteur.

- confier la défense des intérêts de la commune à la SCP DUFAY-SUISSA-CORNELOUP-WERTHE 23 rue de la préfecture à BESANCON.

1.U/ Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute-Saône : A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Frédéric BURGHARD pour représenter la Ville de Luxeuil-les-Bains au sein du Conseil de surveillance du CHI de la Haute-Saône.

La séance a été levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

Jérôme FAIVRE,

Frédéric BURGHARD